

ARRÊTÉ DU MAIRE AG N° 2023-0076

Objet : Arrêté de délégation pour la présidence de la CAO accordée par Madame le Maire à Monsieur Patrick ORGERON

Le Maire de la Commune de PÉRIGNY ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant l'indisponibilité ponctuelle de Madame le Maire, cette délégation est consentie pour le mercredi 6 décembre 2023 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions de présidence de la Commission d'appel d'Offre à Monsieur Patrick ORGERON, 1^{er} Adjoint au Maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick ORGERON, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et responsabilité, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offre du mercredi 6 décembre 2023.

Article 2 : Monsieur Patrick ORGERON est délégué à l'effet de signer les documents relatifs à la tenue de cette commission, à savoir le procès-verbal de la CAO et les courriers et actes administratifs relatifs à ladite commission.

Article 3 : La Directrice Général des Services par intérim est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transcrit au registre des arrêtés de la commune (et éventuellement au recueil des actes administratifs), publié et affiché en Mairie.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime et Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny.

Périgny, le 4 décembre 2023

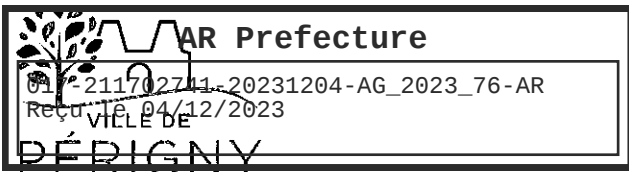
Madame le Maire

Marie LIGONIERE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal



Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte déposé auprès de Monsieur le Préfet de Charente Maritime le : 04/12/2023

Acte publié sur le site internet de la mairie le : 04/12/2023

Notifié à l'intéressé

le 04/12/2023

Signature,

Monsieur Patrick ORGERON,
Premier Adjoint au Maire